



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N° 04/2014 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'ASPAIRE**

du jeudi 27 novembre 2014, à 18 h 30, à Bursins

M. Pierre-François Charmillot, Président, ouvre la séance et remercie la commune de Bursins de son accueil.

Présences

29 délégués et suppléants (11 fixes et 18 variables) sur 36 sont présents.

Excusés :

Délégués fixes : M. Roger-Michel Blanchard (suppléante excusée)
M. Cédric Echenard (remplacé par Mme Françoise Tecon-Hebeisen)
Délégués variables : Mme Pascale Chamay Berger (pas de suppléante)
Mme Véronique Schneider (pas de suppléante)
Mme Valérie Blanchard (remplacée par Mme Mélanie Berthet)
Membre CODIR: M. Denys Jaquet

Absents :

Délégués variables : M. Jean-Daniel Dreifuss (pas de suppléant)
M. Christian Hofer (remplacé par M. Claude Seiler)
M. Giorgio Micello (pas de suppléant)
M. Carmelo Nicolo (pas de suppléant)

1. Décès de M. Bertrand Peter

M. le Président Charmillot propose une minute de silence à l'Assemblée en mémoire de M. Bertrand Peter, Vice-Président du Conseil intercommunal de l'ASPAIRE décédé tragiquement au mois d'octobre. M. Peter faisait partie de l'ASPAIRE depuis 2011, date de sa création.

2. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2014

- Mme Anne Guisolan prend la parole au sujet de la page 4, al. 3 : « ... le CODIR a reçu un courrier de 6 communes qui refusent une pause de midi raccourcie... ». Mme Guisolan souhaite prendre connaissance du nom de ces communes ainsi que du contenu de cette lettre.
- M. Hubert Monnard répondra à cette question lors de la prochaine séance.

Ce compte rendu n'amenant plus aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

4. Assermentation de membres et suppléants du Conseil intercommunal

Aucune assermentation lors de cette séance.

5. Communications du Président

A l'occasion de la dernière séance du Bureau, M. Pierre-François Charmillot a annoncé son souhait de quitter le poste de Président du Conseil intercommunal. Ce dernier a fait partie de l'ASPAIRE depuis 2010, date de sa fondation, et a occupé le poste de Président durant quatre ans.

Très occupé par de multiples tâches professionnelles, M. Charmillot ne souhaite pas se représenter au 30.06.2015. Mme Chantal Maurer serait disposée à reprendre la Présidence dès le 1.07.2015. Lors de la première séance de l'année 2015, cet objet sera porté à l'ordre du jour. Les communes sont libres de présenter d'autres candidats jusqu'au 31.01.2015. M. le Président a eu beaucoup de plaisir à exercer sa fonction durant toutes ces années et remercie Mme Chantal Maurer de son engagement.

La date de la prochaine séance du Bureau n'a pas encore été fixée. En effet, la cadence de l'avancement des travaux du Martinet E n'est pas encore clairement défini et le Règlement du statut du personnel est encore en préparation. Un courrier sera adressé à l'Assemblée au début de l'année 2015 l'informant des dates des deux prochaines séances du Conseil intercommunal.

6. Communications du CODIR

Règlement du personnel

M. Hubert Monnard pense qu'il sera nécessaire de convoquer une séance du Conseil au début de l'année 2015 afin de présenter le Règlement du personnel à l'Assemblée. Une délégation a préparé un projet et le présentera au CODIR qui devrait l'adopter dans un délai de 15 jours. Par la suite, une Commission sera nommée par le Bureau du Conseil afin d'étudier ce règlement. La construction du Martinet D avance et il sera donc nécessaire que l'ASPAIRE puisse engager le personnel nécessaire en son nom.

Modification des statuts de l'ASPAIRE

Le 29.08.13, un courrier concernant le financement intercommunal des futures constructions a été envoyé à toutes les communes. Par ce biais, les municipalités s'engageaient à soutenir la méthode de financement proposée par l'ASPAIRE et confirmaient qu'elles défendraient devant leur Conseil communal le préavis type, soit les plafonds de cautionnement liés au plafond d'endettement de l'ASPAIRE. L'assemblée a accepté la modification des statuts. Il faut maintenant que les Conseils communaux/généraux de toutes les communes membres acceptent la modification des statuts, à savoir de modifier le plafond d'endettement de l'ASPAIRE et de formaliser dans les statuts la nouvelle méthode de calcul pour l'amortissement et les intérêts des bâtiments. Les municipalités ayant déjà accepté ce mode de financement, ceci ne devrait pas poser de problème.

Marinet D

Mme Joséphine Byrne Garelli explique que le bâtiment est actuellement hors d'eau et que le toit est en train d'être imperméabilisé. Le bâtiment sera hors d'air au mois de janvier. Le planning est bien respecté. La partie technique est installée en parallèle. Selon toute probabilité, la prochaine rentrée scolaire devrait pouvoir se faire dans ce bâtiment comme prévu.

Martinet E

Mme Sala-Ramu présente les organes qui travaillent sur le projet du Martinet E. Une commission étudie le crédit d'étude; un comité de pilotage (COFIL), composé de Mme Garelli, Mme Sala-Ramu et le bureau Vallaz Partenaires, a été mis en place afin de faciliter les décisions qui doivent être prises par le CODIR. L'ouverture étant estimée à la rentrée d'août 2016, le planning s'avère serré. Le COFIL se réunit une fois par semaine et travaille en étroite collaboration avec les mandataires (Groupement d'architectes Fournier Maccagnan et Bureau Philippe Péclard, à Rolle).

Commission des transports

M. Jean-Noël Goël explique que les familles ont reçu un courrier les informant que, dès le 15 décembre, la pause de midi des élèves du Martinet serait réduite à 2h au lieu de 2h30. Un gros travail de coordination a été entrepris en collaboration avec la Direction de la Mobilité, Car Postal, la Commission des transports et l'établissement scolaire pour parvenir à ce résultat. Le transfert des écoliers du secondaire sur les transports publics a permis de réaliser des économies substantielles. La fréquentation des lignes publiques est en augmentation, la cadence sur certaines lignes a été améliorée, permettant ainsi l'obtention de subventions fédérales. Une convention entre l'ASPAIRE et Mobilis a été signée permettant l'accès de tous les élèves aux transports publics ; 800 élèves du Martinet bénéficieront d'un titre de transport 4 zones couvrant le périmètre de l'ASPAIRE. Cet abonnement Mobilis est utilisable en dehors des périodes scolaires.

M. Goël signale que l'arrêt de la Prairie s'avère dangereux. Plusieurs bus arrivent en même temps, simultanément 300 élèves sortent de l'école. Par conséquent, il règne une grande confusion sur cette place. La présence des animateurs du centre Sésame, de la police et des transporteurs a été requise pour permettre une meilleure organisation et cadrer les élèves. Après une semaine, on constate une nette amélioration au niveau de la sécurité. Par ailleurs les éducateurs du centre Sésame accomplissent un excellent travail de surveillance à l'intérieur des bus. Ces derniers remettent régulièrement un rapport à la Commission des transports signalant les problèmes rencontrés lors des courses scolaires. Ceci permet une intervention rapide de la Commission en cas de nécessité.

7. Budget 2015, préavis N° 06-2014 du CODIR et rapport de la commission gestion-finances

- M. Hubert Monnard lit les conclusions du préavis du CODIR suivantes :
« Le Conseil intercommunal de l'ASPAIRE décide d'approuver le budget 2015 présentant un total de charges de Fr. 6'893'318.00 pour l'administration des écoles et de Fr. 544'202.00 pour le financement immobilier, soit un total de Fr. 7'437'520.00 ».
- Mme Chantal Maurer procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion-finances. Elle signale une correction à la page 2, milieu de page « 1/7e en lieu et place de 7/12e ». De plus ce rapport contient l'amendement suivant : « *Bien que les charges soient en augmentation, la commission relève que le Comité de Direction donne l'impression de vouloir maîtriser les coûts en ayant examiné avec attention chaque projet de dépense. Elle souhaite toutefois proposer à l'assemblée d'accepter un amendement au préavis concernant les charges du Martinet D, afin qu'elles soient adaptées prorata temporis à l'utilisation du bâtiment. Elle prie par conséquent l'assemblée d'amender le préavis N° 06-2014 comme suit:*
Le Conseil intercommunal de l'ASPAIRE décide d'approuver le budget 2015 présentant un total de charges de Fr. 6'663'318.00 pour l'administration des écoles et de Fr. 544'202.00 pour le financement immobilier, soit un total de Fr. 7'207'520.00 ».

- A la demande de M. Charmillot, M. Monnard informe que l'amendement est accepté par le CODIR puisqu'une erreur s'est glissée dans le budget.
- M. le Président ouvre la discussion concernant le budget.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède aux votes.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- 1. D'approuver le budget 2015 présentant un total de charges de Fr. 6'663'318.00 pour l'administration des écoles et de Fr. 544'202.00 pour le financement immobilier, soit un total de Fr. 7'207'520.00**
- 2. D'accepter le préavis N° 06-2014 du CODIR concernant le budget 2015 dûment amendé**

8. Divers et propositions individuelles

- Mme Sophie Colomer Widmer constate que les élèves de Bursinel seront déposés par le bus dès le 15.12.14 à la place des Uttins-Maupas à 13 h 17. Il leur sera donc difficile d'arriver à l'heure à l'école, la première sonnerie retentissant à 13 h 25 à moins qu'ils ne soient déposés à la place de la Prairie.
- Le CODIR souhaite étudier la question et y répondra lors de la prochaine Assemblée.
- M. Philippe Parmelin, Syndic de Bursins, convie les délégués à un apéritif et à une collation offerts par sa commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Charmillot remercie la Municipalité de Bursins pour son accueil et convie l'assemblée à l'apéritif.

La séance est levée à 19 h 00.

Pour le Bureau:

Le Président

La Secrétaire

Pierre-François Charmillot

Sandrine Vaucher